

Méthode d'évaluation, instruments de mesure et sources d'information

La validité écologique (des informations fournies par un dispositif d'évaluation) :

La validité écologique correspond au postulat [selon lequel] les comportements observés au cours d'une étude sont le reflet des comportements qui se produisent effectivement en milieu naturel.

Ainsi, la **validité écologique** revient au fait de généraliser.

Pour ce faire, les conditions de passation doivent être au plus proche de la réalité, du milieu de vie de la population [client] étudiée [évalué], pour pouvoir après généraliser.

Si le chercheur [clinicien] réussit à reproduire les conditions de vie des individus étudiés, la validité écologique sera alors grande.

En revanche, plus l'expérience sera différente des conditions réelles (par exemple, observation en situation laboratoire éloigné du milieu naturel) et moins la validité écologique sera grande.

Source : <http://www.cours-de-psychologie.fr/validite-ecologique.html>